

**Rapport du Président du jury
du concours sur titres d'infirmier territorial
session 2010**

I- LES PRINCIPALES DONNÉES DE LA SESSION

Ce concours a été organisé par le CIG de la petite couronne en 2003 et en 2009 ce qui rend pertinent les comparaisons. Précisons que la session 2009 est organisée en convention avec les 8 autres centres de gestion de l'inter-région Ile-de-France Centre.

Session 2003

Postes	Admis à concourir	Présents à l'écrit	Absentéisme	Admissibles	Présents à l'oral	Admis
90	182	147	19,2%	104 (seuil : 8,00)	100	83 (seuil : 10,00)

Session 2009

Postes	Admis à concourir	Présents à l'écrit	Absentéisme	Admissibles	Présents à l'oral	Admis
150	205	176	14,15%	152 (seuil : 7,00)	146	115 (seuil : 10,00)

Session 2010

Postes	Admis à concourir	Présents à l'écrit	Absentéisme	Admissibles	Présents à l'oral	Admis
100	100	82	18,00%	62 (seuil : 7,00)	59	49 (seuil : 10,00)

Après une baisse en 2009, on constate que le taux d'absentéisme est quasiment revenu au niveau de la session 2003.

Parmi les inscrits, 27 candidats (27%) sont âgés de 21 à 30 ans, 43 (43%) de 31 à 40 ans, 24 (24%) de 41 à 50 ans, 6 étant âgés de plus de 50 ans.

40 candidats (40%) sont domiciliés hors région Ile-de-France. Parmi eux, comme en 2009, 8 candidats seulement sont domiciliés en région Centre. Ceci laisse craindre que nombreux soient les lauréats qui ne postulent pas les postes ouverts à ce concours.

36 candidats (36%) déclarent avoir bénéficié d'une formation de préparation au concours assurée par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), 43 (43%) déclarant une formation personnelle.

II- L'ANALYSE DES RÉSULTATS A L'ÉCRIT

A- L'épreuve écrite d'admissibilité (rapport)

Les résultats obtenus sont en baisse significative par rapport aux précédentes sessions :

- **moyenne** de l'épreuve de rapport : **8,64** (9,32 en 2003 – 10,42 en 2009)
- note la plus élevée : 15,00 (16,00 en 2003 – 16,50 en 2009)
- note la moins élevée : 3,00 (2,00 en 2003 – 1,00 en 2009)
- nombre de **notes éliminatoires** : **2** (10 en 2003 – 8 en 2009)

29 candidats (**35,37%**) ont obtenu **10 ou plus**. Ils étaient 48% en 2003 et 59,09% en 2009.

B- Le seuil d'admissibilité

Après débat, le jury, considérant le nombre élevé de postes à pouvoir au regard du faible nombre de candidats présents, considérant également les coefficients respectifs des épreuves qui font jouer à l'écrit (coefficient 1) un rôle de filtre et rendent l'épreuve orale (coefficient 2) déterminante, décide, comme à la précédente session, de fixer à **7,00** le seuil d'admissibilité, soit 62 candidats admissibles. Le jury lie cette décision à celle de ne déclarer

admis, au terme des épreuves orales, aucun candidat qui obtiendrait moins de 10,00 de moyenne générale. Un candidat admissible avec une note de 7,00 devra ainsi obtenir au moins 11,50 à l'oral pour être admis.

62 candidats sont ainsi convoqués à l'épreuve orale d'admission.

C- Le profil des candidats admissibles

Tous les candidats admissibles sont de sexe féminin.

37,10 % d'entre eux sont originaires de la Petite Couronne, 19,35% de la Grande Couronne, et 4,84 % de la Seine et Marne. 23 candidats (37,10 % également) se sont déplacés depuis la province.

100 % des candidats admissibles sont titulaires d'un diplôme de niveau II.

27 candidats (43.55 %) déclarent une formation dispensée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, 25 (40.32 %) déclarent une formation personnelle, et 10 (16.13 %) ne déclarent aucune formation.

II- L'ANALYSE DES RÉSULTATS A L'ORAL

A- L'épreuve orale d'admission (entretien)

Les notes s'échelonnent de 5,00 à 20,00 (contre 3,00 à 19,00 en 2009).

La **moyenne des notes** s'établit à **14,44**, en nette hausse par rapport à la session précédente (12,75).

Comme lors de la session précédente, les candidats sont classiquement "tirés vers le haut" par cette épreuve d'entretien : parmi les 59 candidats admissibles présents à l'oral, 56 (90,32 %) obtiennent une meilleure note à l'oral qu'à l'écrit.

On observe que 32 candidats (54,24% des présents à l'oral) obtiennent de 15,00 à 20,00, dont cinq de 19,00 à 20,00.

Il est par ailleurs intéressant de constater que trois des onze candidats qui ont obtenu 7,00 à l'écrit se voient attribuer d'excellentes notes d'oral (17,50, 17,50 et 17,00). Deux de ces onze candidats obtiennent une moyenne générale inférieure à 10,00 avec un 8,50 et un 10,00 à l'oral, et un candidat ne s'est pas présenté à l'oral.

B- Le seuil d'admission

Le jury, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité le seuil d'admission à 10,00, considérant qu'un seuil inférieur permettrait certes le pourvoi d'un plus grand nombre de postes mais ne garantirait pas un niveau suffisant pour exercer le métier d'infirmier, souvent encadrant, dans le cadre de la fonction publique territoriale.

Ce seuil à **10,00** permet le **pourvoi de 49 des 100 postes** ouverts au concours.

A ce seuil, 22 candidats qui ont obtenu moins de 10,00 à l'écrit sont admis. Toutefois, aucun candidat ayant obtenu moins de 10,00 à l'oral n'est admis.

C- Le profil des candidats admis

On constate une représentation quasiment constante des candidats domiciliés hors région Ile-de-France à toutes les phases du concours : constituant 37,8% des candidats présents à l'épreuve écrite et 37,10% des admissibles, ils comptent pour 38,78% des admis.

Sur les 33 candidats présents à l'écrit déclarant avoir bénéficié d'une préparation au concours assurée par le CNFPT, 27 sont admissibles et 24 sont admis.

III- L'EVALUATION DES EPREUVES

A- Le rapport

Le sujet de rapport portait sur l'obésité de l'enfant et notamment le rôle de l'infirmier(ère) dans la prise en charge de ce phénomène.

Le sujet comptait 26 pages et 5 documents.

Un binôme de correcteurs, membres du jury, a procédé à la correction de l'ensemble des copies.

Le sujet est apparu comme pertinent au regard des missions dévolues aux membres du cadre d'emplois. Les correcteurs soulignent toutefois une maîtrise parfois insuffisante de l'analyse et de la synthèse par les candidats.

B- L'oral

Un jury plénier composé de dix membres du jury a siégé pendant quatre jours pour entendre les 59 candidats présents.

Le jury a adopté la grille d'entretien suivante, identique à celle de la session précédente, qui a permis de conduire les entretiens de bonne façon et d'assurer l'égalité de traitement des candidats :

I. Parcours et projet professionnel	2 mn	2 points
II. Conception de la fonction et positionnement professionnel	14 mn	12 points
III. Connaissance de l'environnement territorial	4 mn	4 points
IV. Motivation	Tout au long de l'entretien	2 points

Le jury a évalué le positionnement des candidats en fonction de leur parcours et de leur projet professionnel mais également par rapport à l'institution, dans leurs pratiques professionnelles. Les candidats qui obtiennent les meilleures notes en entretien sont ainsi ceux qui prennent du recul et font preuve de réflexion sur ces pratiques.

Le jury préconise de développer les questions relatives aux capacités d'encadrement du candidat pour une session ultérieure.

Le jury insiste sur la nécessité pour les candidats de mieux préparer la partie de l'entretien consacrée à la connaissance de l'environnement territorial et de rester attentif aux récentes réformes mises en œuvre en matière de santé publique.

Fait à Pantin le 7 avril 2010
Le Président du jury,

Claude Gascard